



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Addendum 1 à la
Circulaire administrative
CACE/404

Le 15 mai 2007

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Assemblée des radiocommunications de 2007 (AR-07)

Comme le Secrétaire général l'a annoncé dans les Lettres circulaires 148 et DM-06/1041 datées du 28 novembre 2006, une Assemblée des radiocommunications (AR-07) aura lieu du 15 octobre au 19 octobre 2007, juste avant la CMR-07. Le présent Addendum a pour objet de fournir de plus amples informations afin d'aider les Membres à préparer cette Assemblée et à prendre les dispositions nécessaires à cet égard.

Inscription

L'inscription à l'AR-07 débutera le 15 juillet 2007 et se fera exclusivement en ligne à l'aide du système EDRS (système d'inscription des délégués aux conférences et réunions). Dans des cas exceptionnels, lorsque l'inscription en ligne n'est pas possible, les coordonnateurs désignés des Etats Membres et des Membres du Secteur sont priés de se mettre en relation avec le Service d'inscription des délégués à l'AR-07, par télécopie (+41 22 730 6600), afin d'obtenir un formulaire d'inscription qu'il conviendra de soumettre, accompagné des documents d'accréditation appropriés.

Coordonnateur désigné chargé de l'inscription

Chaque Etat Membre ou Membre du Secteur a été prié de désigner un coordonnateur chargé de s'occuper de toutes les demandes d'inscription en provenance de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur en question. La liste de ces coordonnateurs désignés, publiée sur la page d'accueil de l'AR-07 (<http://www.itu.int/ITU-R/go/ra-07-registration/en>), a été établie compte tenu des informations reçues en réponse au formulaire figurant dans l'Annexe 2 de la Circulaire administrative CACE/404, ou des noms des coordonnateurs désignés TIES indiqués dans le Répertoire général de l'UIT.

S'il est nécessaire d'apporter une modification à la liste des coordonnateurs désignés, vous voudrez bien vous adresser au Service d'inscription des délégués à l'AR-07 (linda.kocher@itu.int) avant le **14 juin 2007**. Après cette date, chaque coordonnateur désigné recevra le nom d'utilisateur et le mot de passe qui lui permettront d'accéder au système en ligne pour recevoir des instructions détaillées.

Préinscription

Pour l'AR-07, il est vivement recommandé à tous les délégués et participants de s'inscrire à l'avance en ligne à l'aide du système EDRS, ce qui permettra à tous les délégués d'obtenir une accréditation anticipée et d'éviter les files d'attente à leur arrivée aux guichets d'inscription à l'AR, dans le Centre international de conférences de Genève (CICG). Tous les délégués et participants inscrits à l'avance recevront, par courrier électronique, une lettre confirmant la réception de leur formulaire d'inscription, dûment rempli.

Inscription sur place et remise des badges

Les guichets d'inscription à l'AR-07 seront situés au CICG et seront ouverts du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30, du 16 au 19 octobre 2007 inclus. Afin de faciliter l'inscription, ils seront également ouverts le dimanche 14 octobre 2007 de 12 heures à 17 heures. Le jour de l'ouverture de l'Assemblée, le lundi 15 octobre, ils ouvriront à 7 h 30.

Veillez noter que, pour obtenir votre badge, vous devrez présenter aux guichets d'inscription à l'AR-07 la lettre de confirmation envoyée par courrier électronique, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie.

Visas

1 Conditions générales

Pour les ressortissants de certains pays, l'entrée sur le territoire de la Suisse est soumise à l'obtention d'un visa. La demande de visa doit être adressée à la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, à celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité concernée, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

2 Demandes de visa

a) Délégués et participants inscrits via le système en ligne EDRS

La procédure d'obtention de visa a été simplifiée pour les délégués et les participants qui ont soumis leur demande d'inscription en ligne par l'intermédiaire du coordonnateur désigné de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur qu'ils représentent. ***Si l'assistance de l'UIT est requise***, la demande de visa peut être faite par le coordonnateur désigné lorsqu'il remplit la demande d'inscription de la personne concernée. Le coordonnateur désigné doit répondre de façon complète et précise à plusieurs questions figurant en bas du formulaire. Les renseignements demandés sont les suivants:

- Date de naissance
- Numéro de passeport
- Date de délivrance et d'expiration du passeport

La procédure d'obtention de visa sera ensuite automatiquement engagée. Le délégué ou le participant recevra par courrier électronique la confirmation de la réception du formulaire d'inscription l'informant que la demande de visa a été reçue et qu'il y est donné suite.

b) Délégués et participants inscrits à l'aide d'un formulaire d'inscription envoyé par fax

Toutes les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'Etat Membre ou du Membre du Secteur. Cette lettre doit être accompagnée du formulaire d'inscription du délégué, dûment rempli, et d'une photocopie du passeport. Elle doit aussi contenir les renseignements suivants:

- Nom du délégué
- Date de naissance
- Numéro, date de délivrance et d'expiration du passeport

Tous les renseignements susmentionnés doivent être envoyés, par télécopie, au Service d'inscription des délégués à l'AR-07, UIT, Bureau V.434, à l'attention de Mme Linda Kocher (fax: +41 22 730 6600).

Veillez noter que l'Union a besoin d'au moins deux semaines pour traiter toutes les demandes d'assistance pour l'obtention d'un visa.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Président et Vice-Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications